

privilèges temporaires concédés aux détenteurs de limites, mais peuvent en aucun temps être replacées sous le contrôle du gouvernement et consacrées à la production forestière.

Volume de bois en futaies.—En 1935, le volume de bois en futaies au Canada est estimée à 273,656 millions de pieds cubes, dont 222,076 millions de pieds cubes d'essences résineuses et 51,580 millions de pieds cubes de bois feuillu.

De 1926 à 1930, années typiques de l'avant-dépression, on a tiré annuellement de ces futaies, pour consommation, environ 2,000 millions de pieds cubes de bois conifèreux et 970 millions de pieds cubes de bois durs. La perte annuelle par le feu est estimée à 185 millions de pieds cubes de conifères et 45 millions de pieds cubes de bois durs. Bien que ces dernières années aient été relativement exemptes d'épidémies et de maladies cryptogamiques, des infections locales causent d'assez graves dommages chaque année. En 1931, le sapin baumier de la Nouvelle-Ecosse a souffert de grandes pertes d'une goutte provoquée, pense-t-on, par la suceion d'infimes insectes du genre *Dreyfusia*, qui n'avaient jamais été signalés antérieurement. Dans la péninsule de Gaspé, la tenthrède de l'épinette est devenue une menace sérieuse. En l'absence de toutes données précises permettant d'esimer les pertes annuelles provenant de ces causes, on a présumé qu'elles atteignent 700 millions de pieds cubes. L'appauvrissement total durant ces cinq années est donc estimé à 3,900 millions de pieds cubes. Personne ne peut dire jusqu'à quel point ces pertes ont été compensées par le jeune bois, mais si l'on considère la prépondérance du jeune bois dans la reproduction on se rend compte qu'il y a eu une perte considérable de bois marchand.

Il est encore plus difficile de diviser les forêts en bois marchand et en bois inaccessible ou d'exploitation non profitable, parce que la qualité marchande du bois dépend non seulement du site, mais aussi de la densité des futaies, de la demande pour certaines essences ou qualités et des règlements gouvernant l'abatage. Des forêts peu denses mais couvrant de très grandes étendues peuvent contenir de très grandes quantités de bois et, cependant, n'être pas d'une exploitation profitable. Pour certaines espèces, comme le tremble et le peuplier, qui forment les trois quarts des bois durs, la demande est très faible et, pour cette raison, ces essences ne peuvent être considérées comme de qualité marchande, bien que très souvent leur site soit très accessible.

En juin 1929 fut tenu à Ottawa une conférence entre les autorités forestières du Dominion et des provinces à laquelle il fut décidé d'entreprendre un inventaire national des ressources forestières du Canada, chaque gouvernement faisant les relevés nécessaires des terres sous sa juridiction. Cet inventaire a pour but d'établir des données définitives sur l'épuisement des forêts par l'exploitation, le feu, les insectes, etc., et sur leur récupération. Le Service Forestier du ministère de l'Intérieur agit comme pivot central de cet inventaire national et en outre de colliger et compiler les données fournies par les autorités provinciales, il fait directement l'inventaire des Provinces des Prairies et du Nouveau-Brunswick. Les relevés pour le Manitoba et le Nouveau-Brunswick sont terminés. Le service fédéral fait aussi des relevés très substantiels pour déterminer l'élément de récupération des forêts et poursuit des travaux de recherches en sylviculture à des stations expérimentales en Alberta, Manitoba, Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick.

Dans les conditions actuelles il est douteux que plus de 133,288 millions de pieds cubes de conifères et 36,853 millions de pieds cubes de bois dur puissent être considérés comme bois marchand.